

5 décembre 2014 – Observatoire des cadres

La rémunération des cadres

Un aperçu statistique

Frédérique NORTIER-RIBORDY
Direction technique Agirc-Arrco

Agenda

1. Le salaire des cadres en 2012

- Salaires par profession et secteur
- Salaires par âge et genre
- Distribution du salaire des cadres

2. Évolution depuis 2004

- Les effets de la crise
- Des évolutions différentes pour les salariés en poste

3. Des salaires de plus en plus individualisés

Les cadres en 2012

4,1 millions de cadres sont en emploi en 2012 : 1,1 million dans la fonction publique et 3 millions dans le secteur privé (cotisants Agirc)

Les cadres de la fonction publique sont plus âgés que ceux du secteur privé (44,4 ans contre 42,1 ans) et plus féminisés (51% des cadres sont des femmes dans la FP, 39% dans le privé)

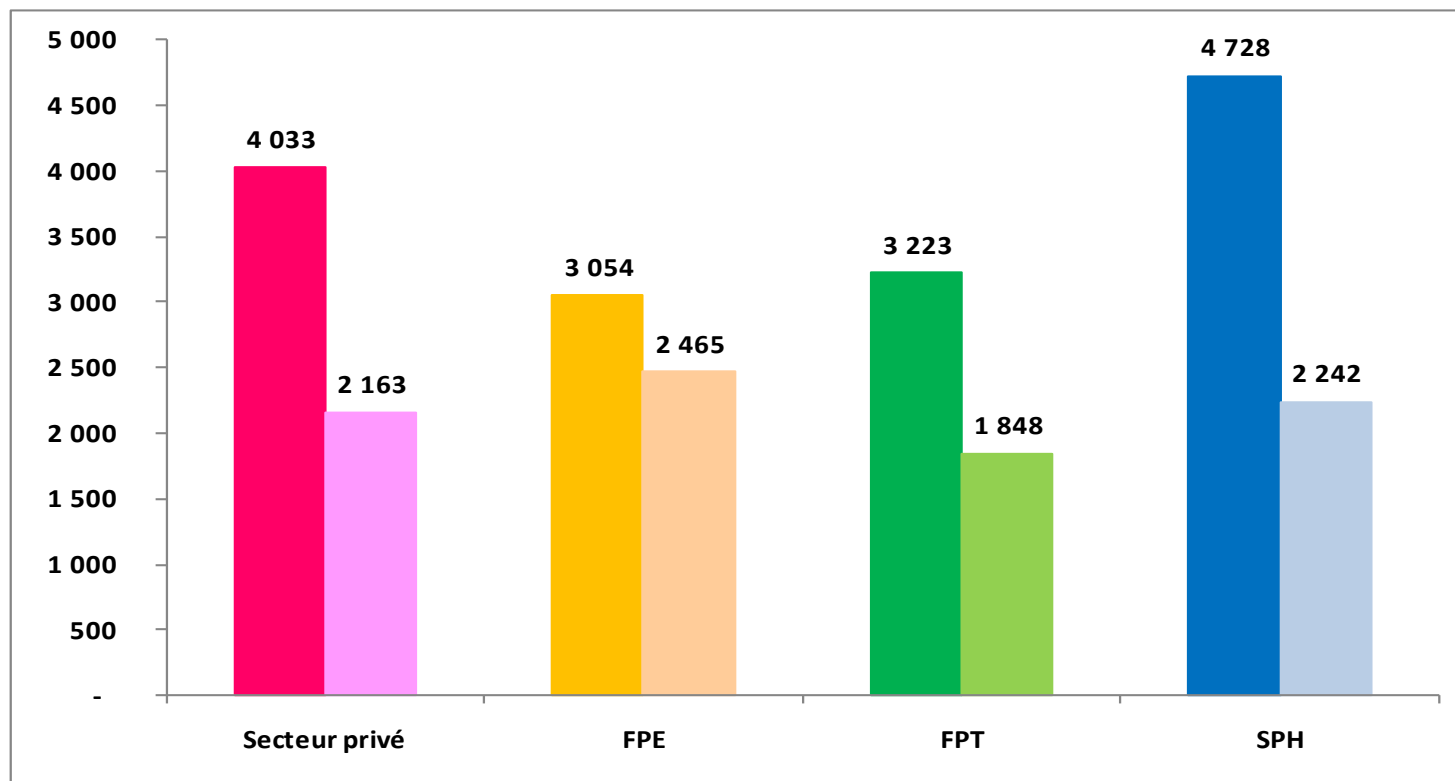
Cadres du secteur privé :

- 32% dans des établissements de moins de 50 salariés,
- 41% dans des établissements de 50 à 499 salariés et
- 27% dans des établissements de 500 salariés et plus.

Sources : Insee, enquête emploi 2012, DADS et DGAFP

Salaires moyens des cadres

Salaires nets mensuels en 2012 (en équivalent temps plein)



Légende



Cadres



Ensemble

Champ : France
entière
Source : rapport
annuel de la Fonction
publique, DGAFP
2014

Secteur privé y compris entreprises publiques

FPE : Fonction Publique d'État, y compris non-titulaires

FPT : Fonction Publique Territoriale, y compris non titulaires

SPH : Secteur Public Hospitalier

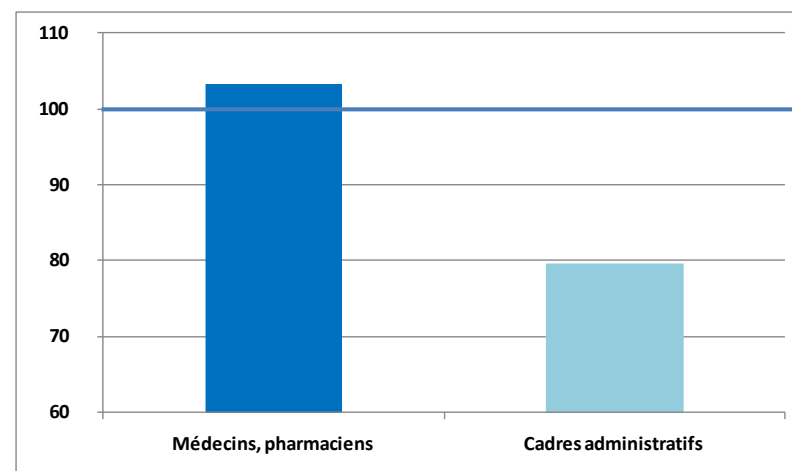
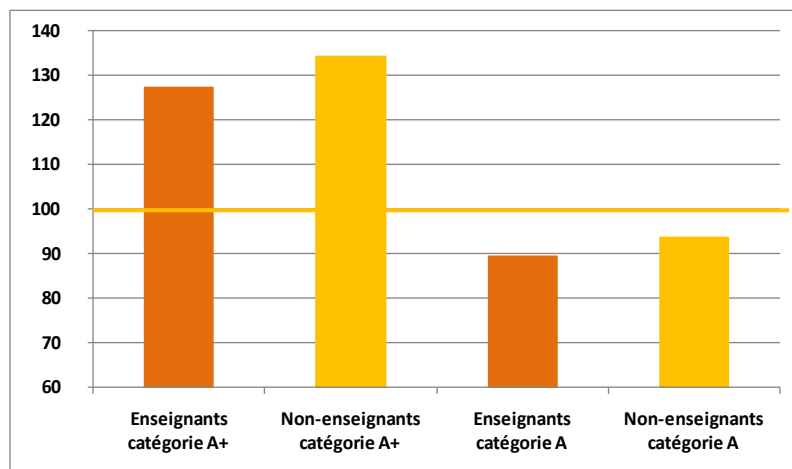
Salaires des cadres de la FP

Zoom par professions

Base 100 = salaire moyen des cadres dans la FPE ou dans le SPH en 2011

Fonction publique d'État

68% des cadres de la Fonction publique sont des enseignants (dont 54% de femmes)



Secteur public hospitalier

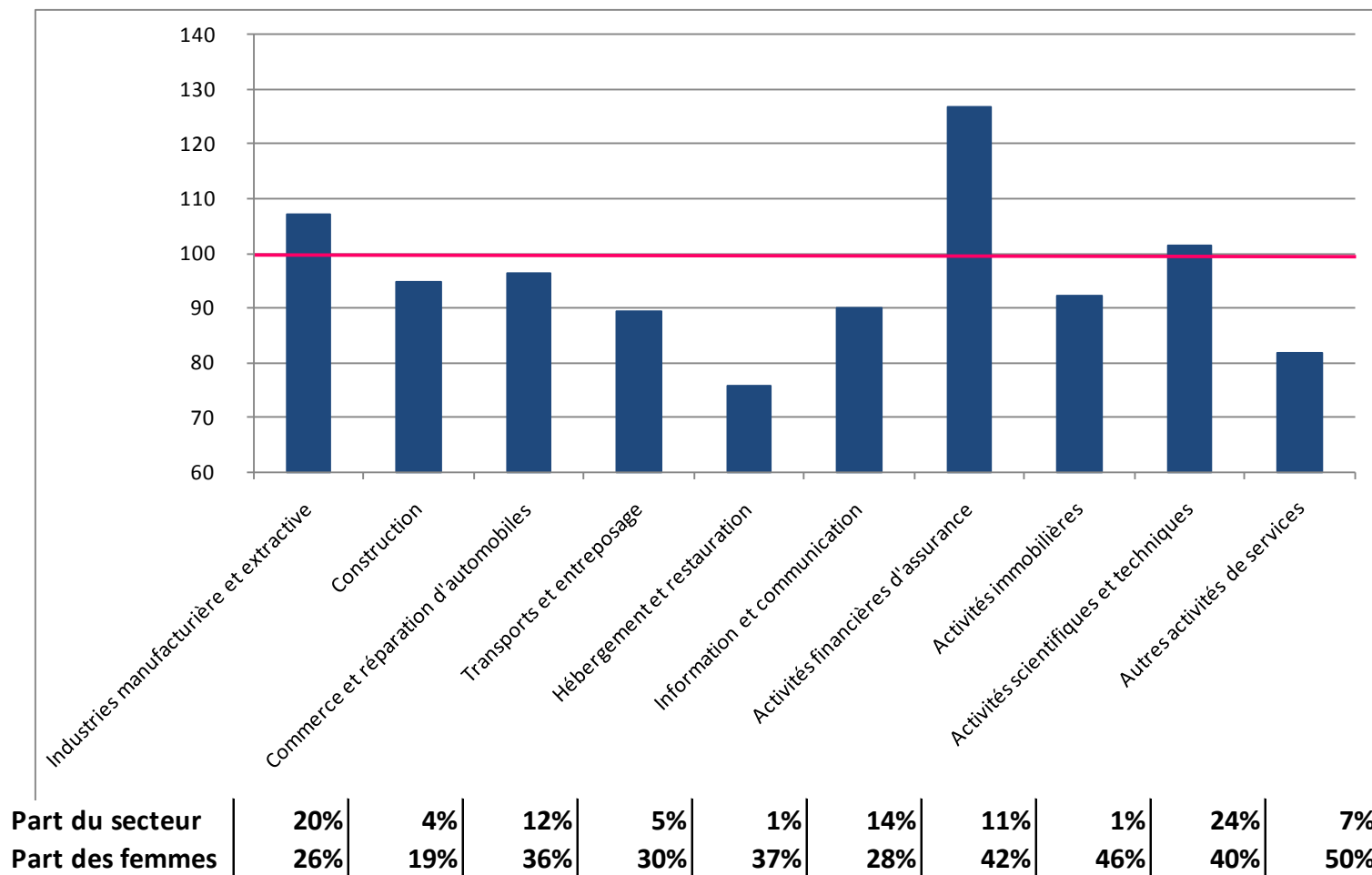
Près de 90% des cadres du secteur public hospitalier sont des médecins ou des pharmaciens (55% de femmes)

Champ : France entière, Titulaires de catégorie A+ et A pour la FPE

Source : rapport annuel de la Fonction publique, DGAFP 2014

Dans le privé, les cadres de la finance ont les salaires les plus élevés

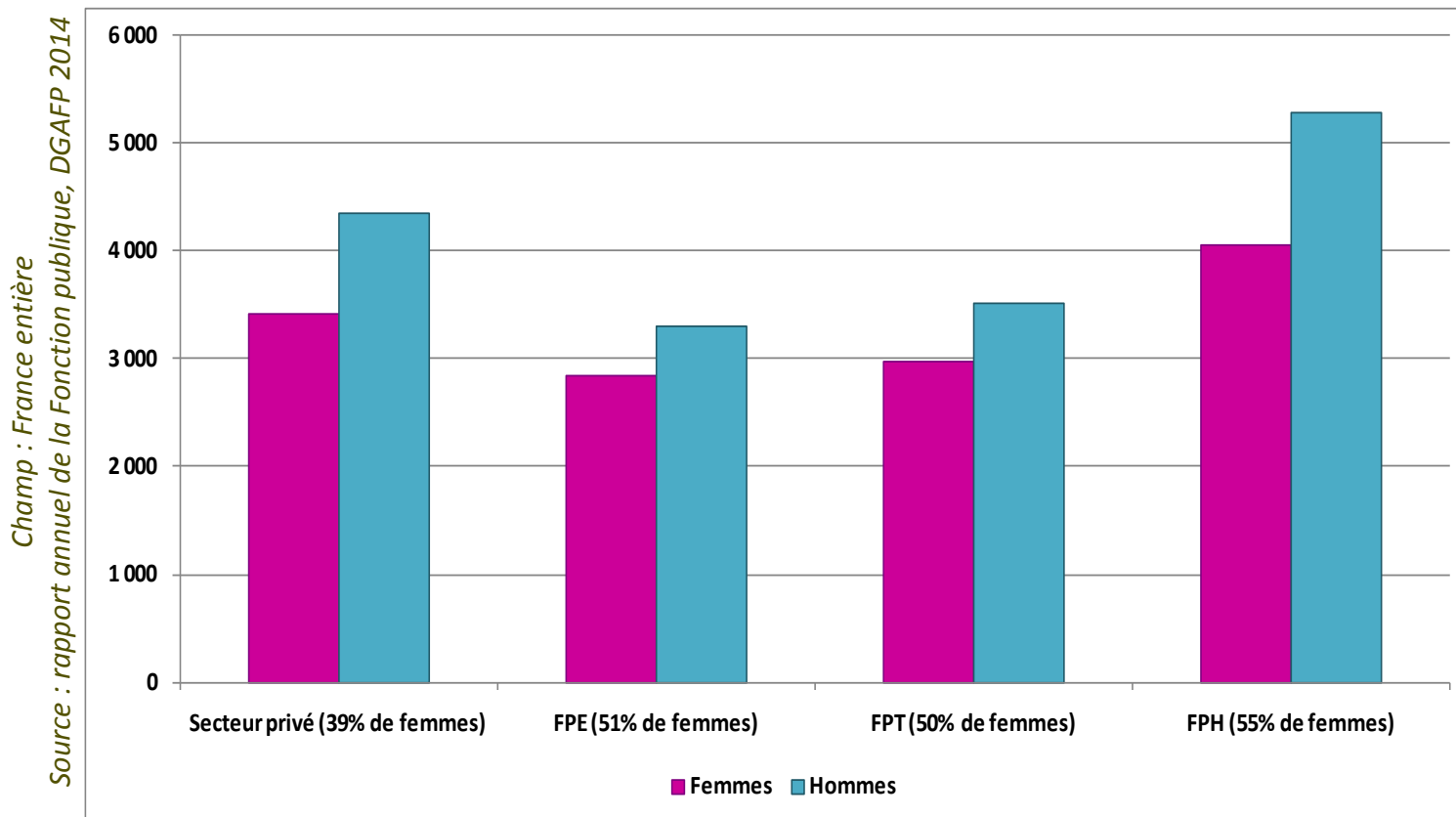
Base 100 = salaire moyen des cadres du secteur privé en 2011



Champ : Entreprises du secteur privé et entreprises publiques
Source : Insee, DADS

Écarts de salaires entre genres

Salaires nets mensuels en 2012 (en équivalent temps plein)



Secteur privé y compris entreprises publiques

FPE : Fonction Publique d'État, y compris non-titulaires

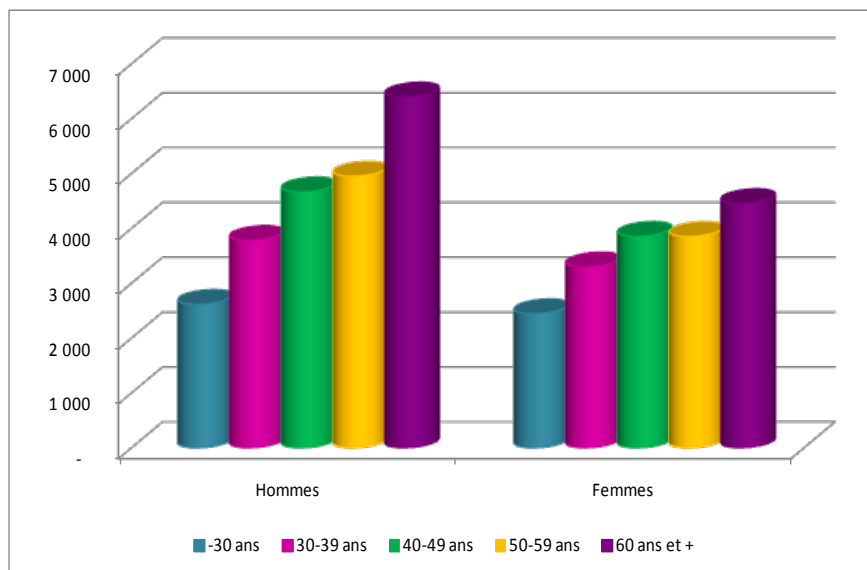
FPT : Fonction Publique Territoriale, y compris non-titulaires

SPH : Secteur Public Hospitalier

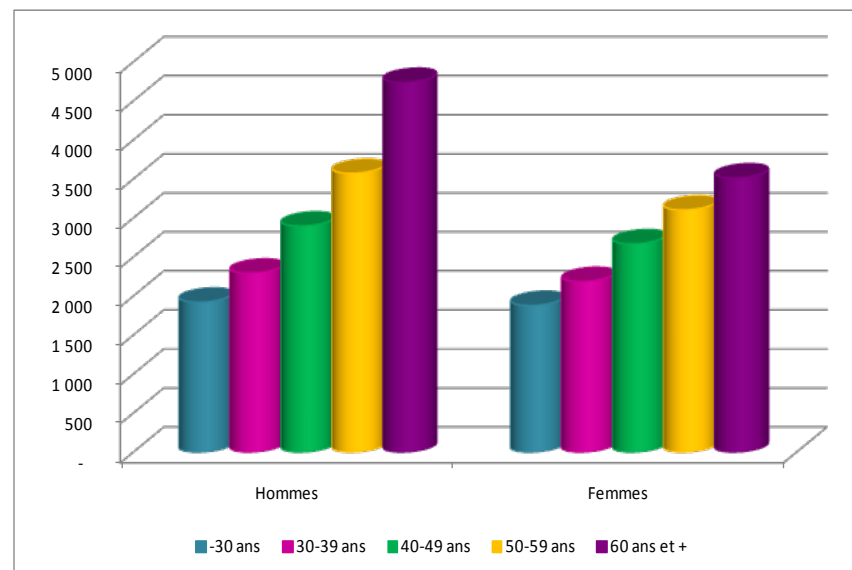
Les écarts de salaires entre hommes et femmes cadres sont plus élevés dans le secteur hospitalier et le secteur privé

Salaires des cadres : les inégalités H/F s'accroissent avec l'âge

Secteur privé



Secteur public hospitalier



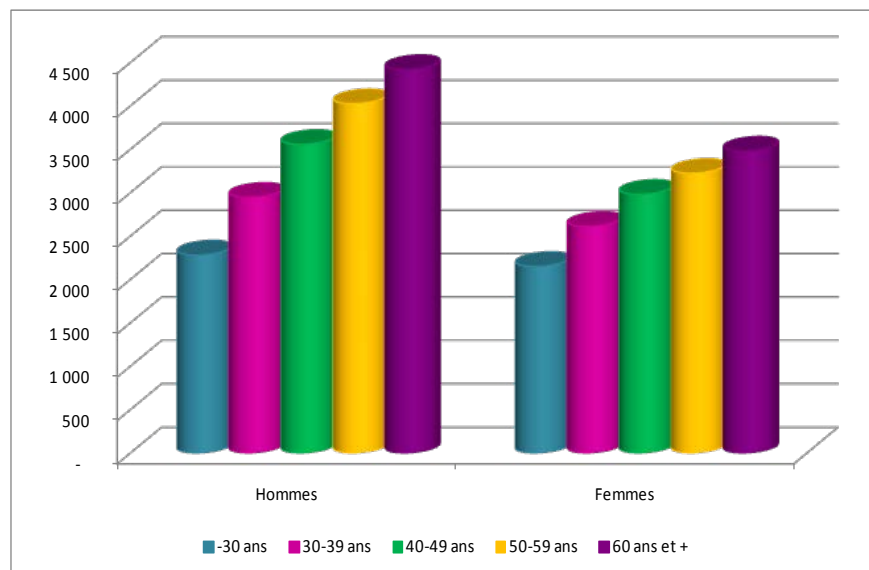
en %	Hommes					Femmes				
	Moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	de 50 à 59 ans	60 ans et plus	Moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	de 50 à 59 ans	60 ans et plus
Secteur privé	12	28	31	24	5	13	32	31	20	4
Secteur public hospitalier	24	17	22	21	16	33	24	15	21	8

Champ : France entière

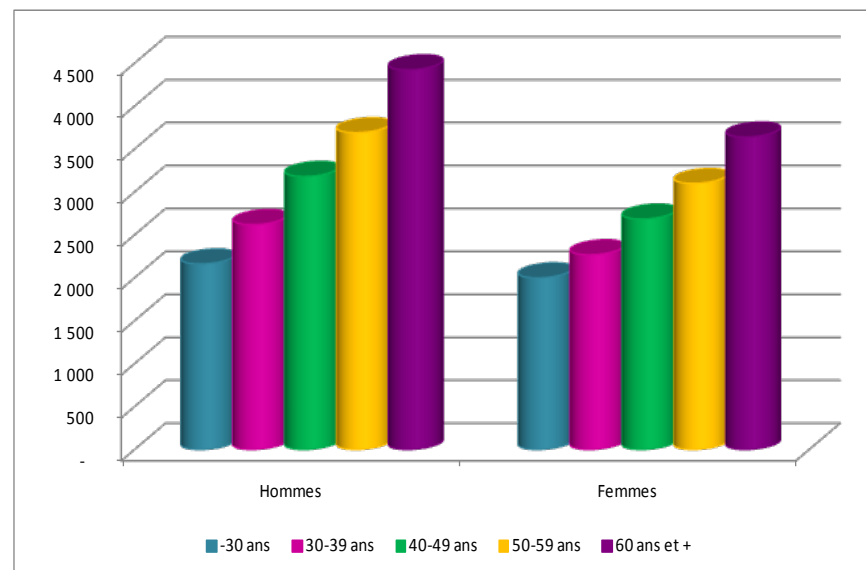
Sources : Insee (DADS et enquête emploi), DGAFP et estimations de l'auteure

Salaires des cadres : les inégalités H/F s'accroissent avec l'âge

FPT (titulaires cat. A+ et A)



FPE (titulaires cat. A+ et A)



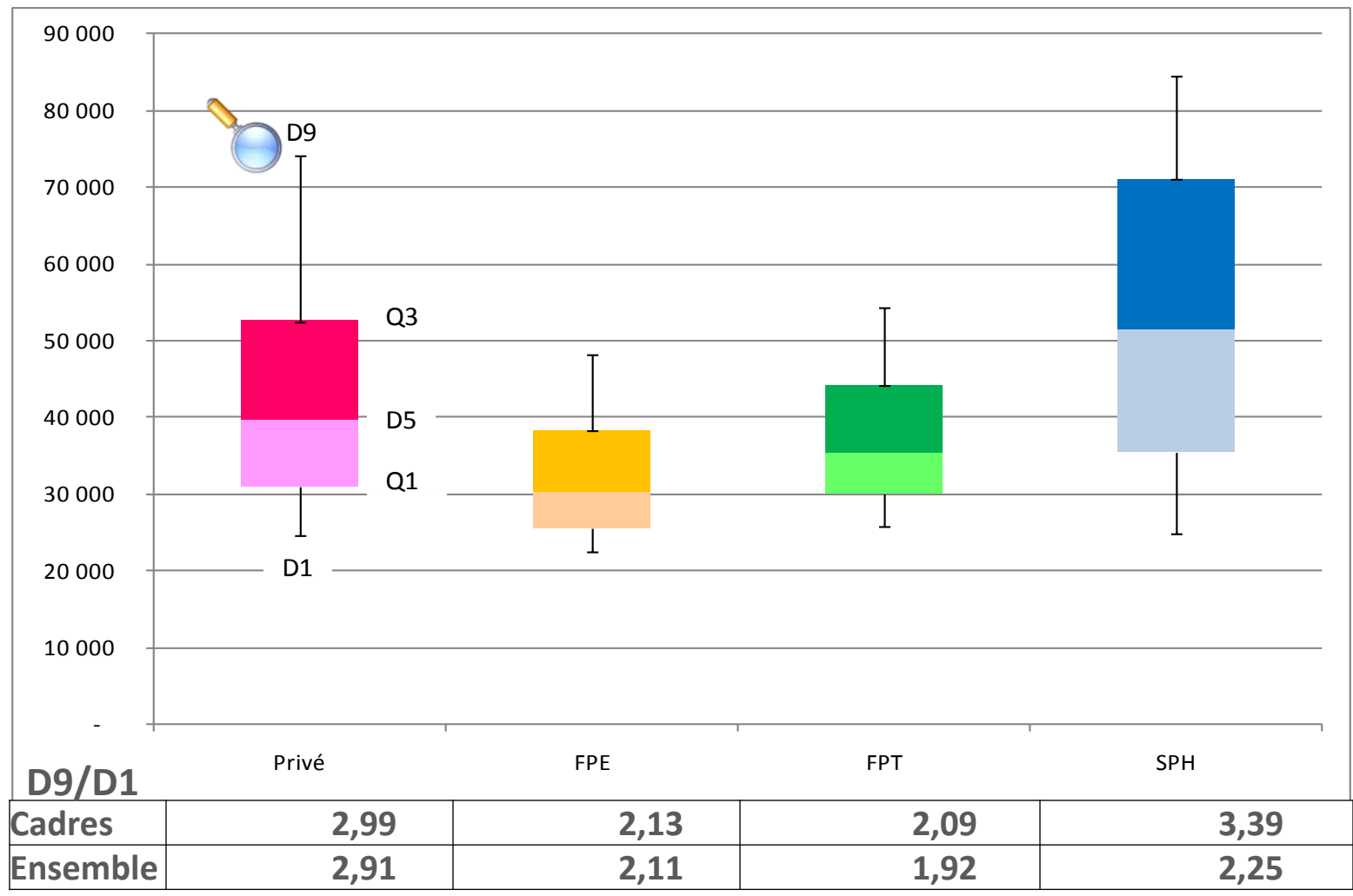
en %	Hommes					Femmes				
	Moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	de 50 à 59 ans	60 ans et plus	Moins de 30 ans	de 30 à 39 ans	de 40 à 49 ans	de 50 à 59 ans	60 ans et plus
Fonction publique d'État	6	24	32	27	10	10	29	29	25	8
Fonction publique territoriale	7	20	19	33	20	8	29	28	25	10

Champ : France entière

Sources : Insee (DADS et enquête emploi), DGAFP et estimations de l'auteure

Distribution des salaires des cadres

Salaires nets annuels en 2012 (en équivalent temps plein)



Sources : DADS-Insee, SIASP-DGAFP

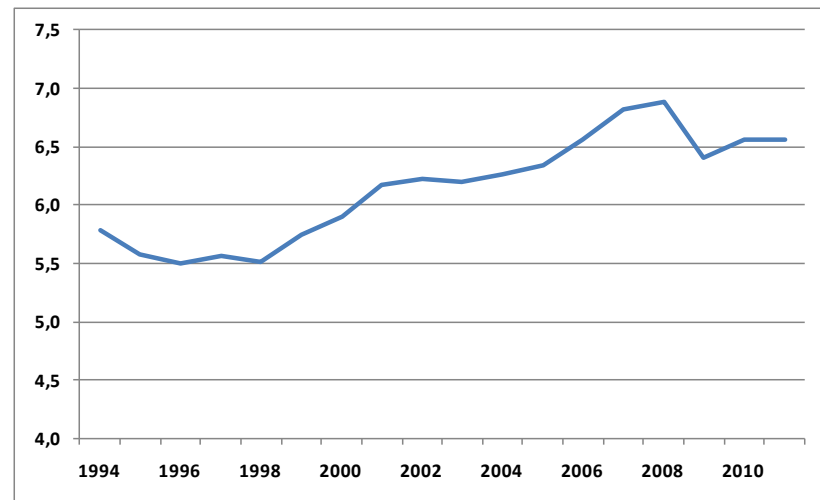
Zoom sur les très hauts salaires

Qui ? Les cadres d'état-major des grandes entreprises, les professionnels de la finance, les cadres commerciaux, les spécialistes de l'informatique ou encore les pilotes d'avion.

1% des cadres du secteur privé percevaient plus de 7817 euros nets mensuels en 2011

Une population très masculine (13% de femmes en 2007), relativement plus âgée (près de 49 ans) vivant en Île-de-France

Part dans la masse salariale brute totale des 1 % les mieux rémunérés

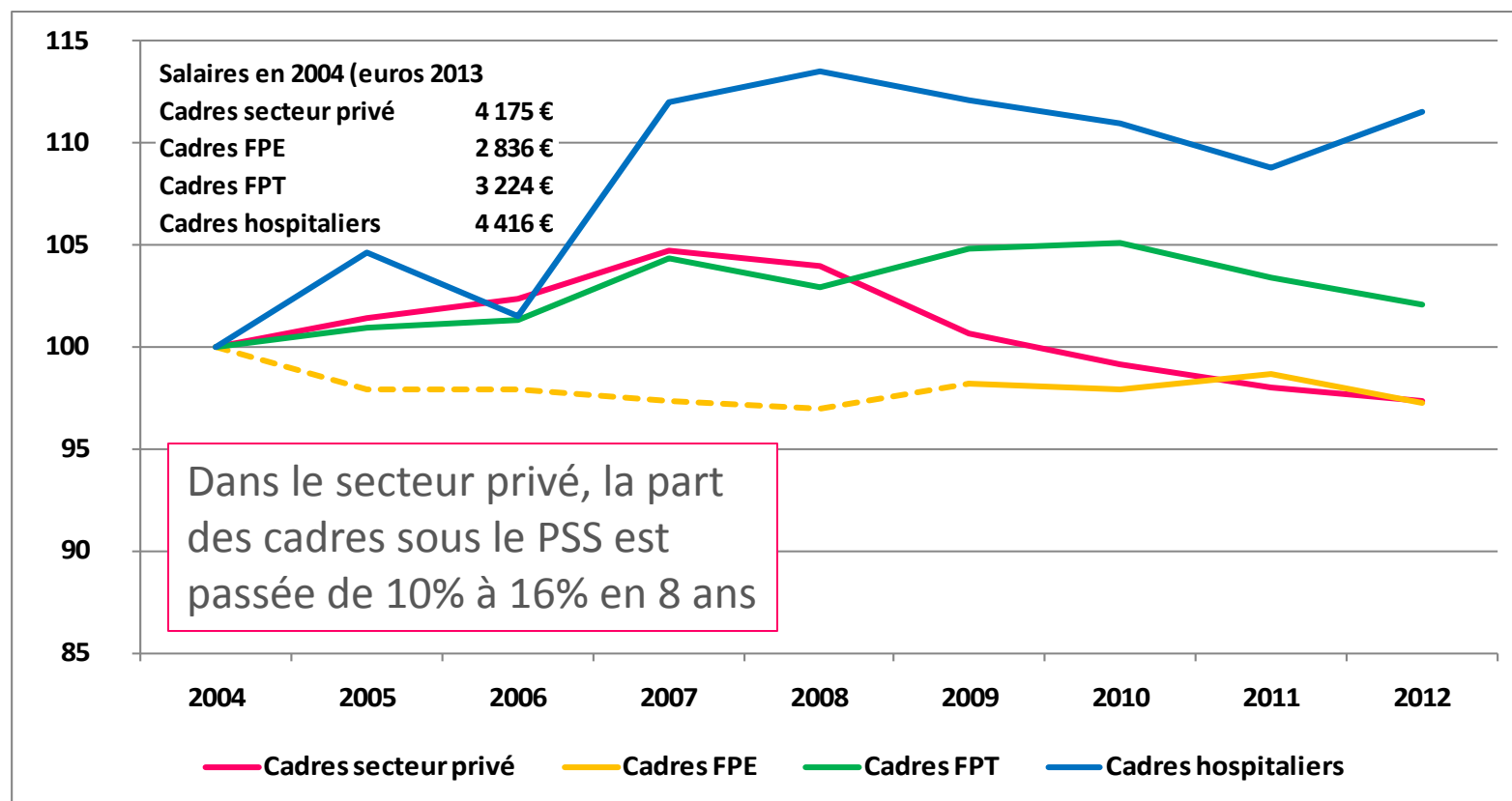


Champ : Secteur privé

Sources : M. AMAR, « Les très hauts salaires du secteur privé » et Insee, DADS 2011

Depuis 2004, seuls les salaires des cadres hospitaliers progressent

Base 100 en 2004, euros constants, EQTP

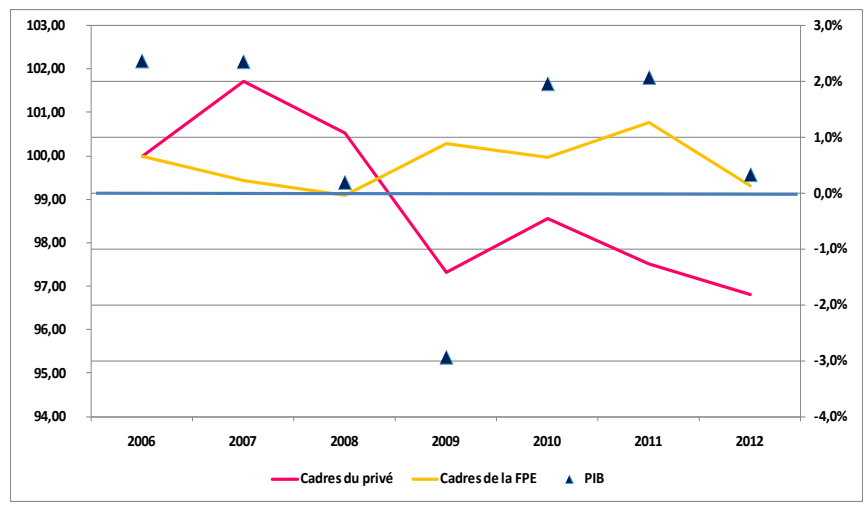


Avant 2009, l'évolution est estimée dans la FPE compte tenu des ruptures de séries.

Sources : Insee, DGAFP et estimations de l'auteure
Champ : France entière

Crise, emploi et salaires des cadres

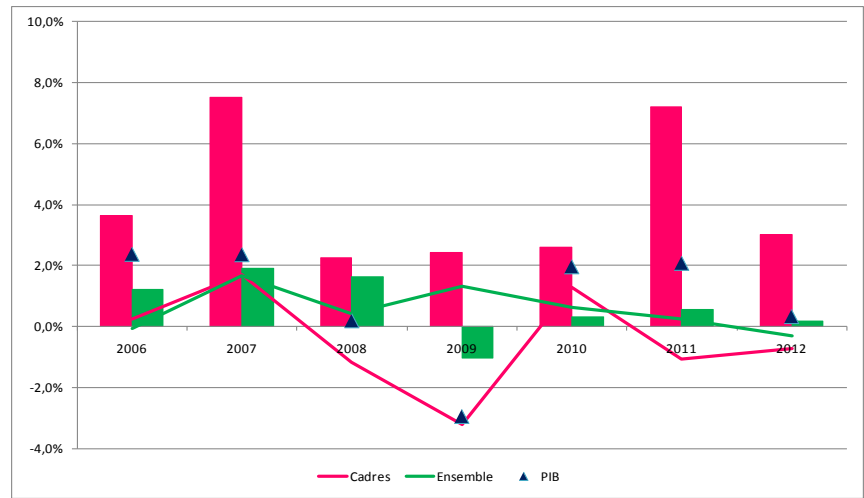
Salaires des cadres dans le privé et la FPE et croissance du PIB



Les salaires dans le secteur privé ont été plus réactifs que dans le secteur public à la période de crise

Dans le secteur privé, les salaires des cadres baissent tandis que l'ajustement se fait sur les effectifs pour les non-cadres

Salaires et emploi des cadres et de l'ensemble des salariés dans le privé et croissance du PIB

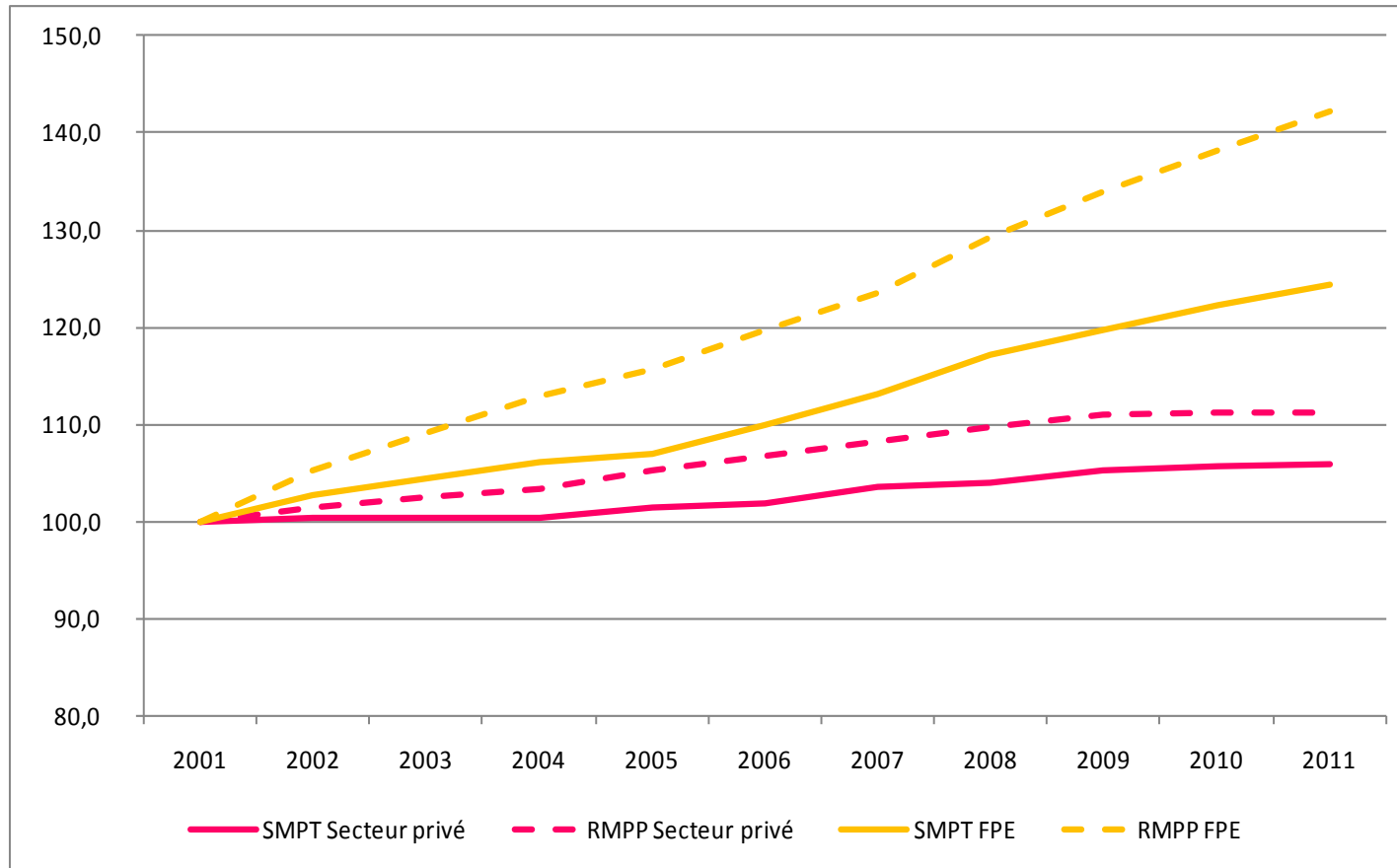


Les histogrammes représentent la croissance des effectifs et les courbes, celles des salaires

Sources : Insee, DGAFP et calculs de l'auteur

Les salaires évoluent plus favorablement pour les personnes en poste

Base 100 en 2001, euros constants, EQTP



SMPT :
salaire
moyen par
tête

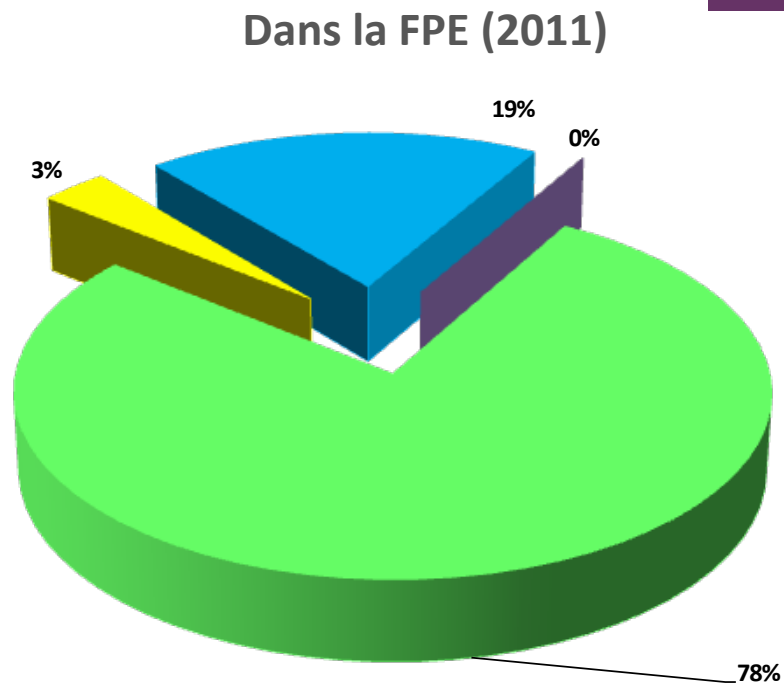
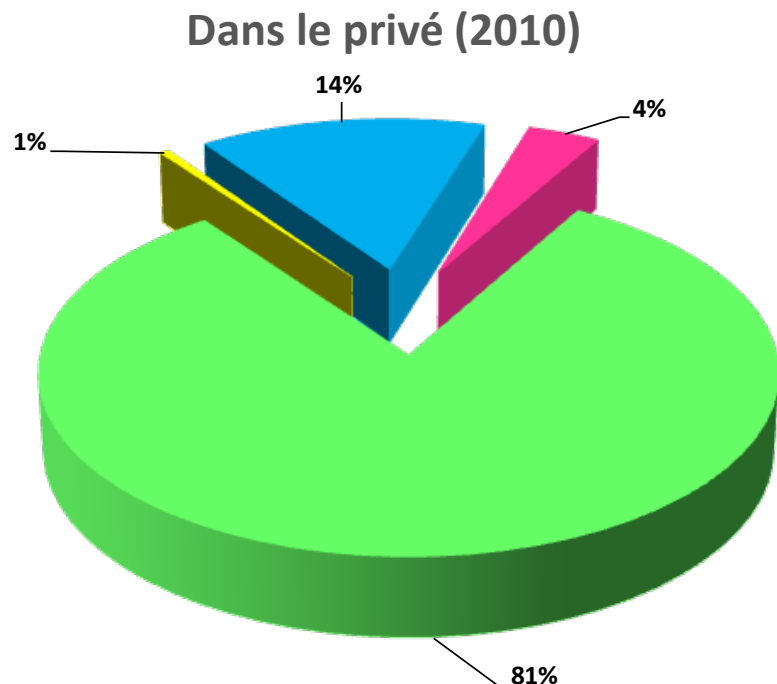
RMPP :
rémunération
moyenne des
personnes en
poste

Champ : France entière à partir de 2010 dans la FPE. Y compris non titulaires

Sources : DADS et DGAFP

Comment se compose la rémunération des cadres ?

15



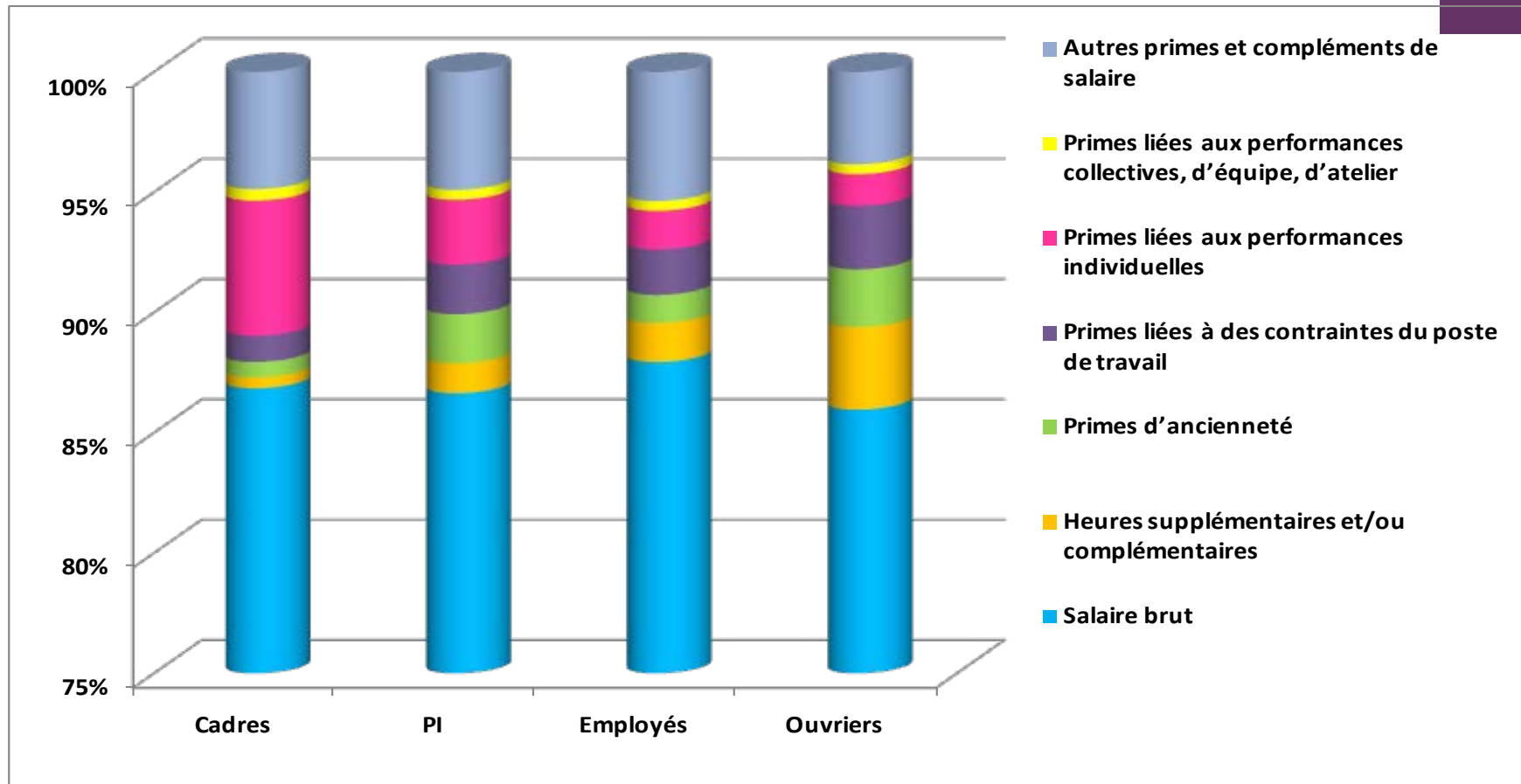
■ Salaire brut ■ Heures supplémentaires ■ Primes et indemnités ■ Epargne salariale

Sources : Insee enquête structure des salaires et DGAFP

Champ : rémunérations brutes hors indemnités de départ de l'entreprise

Zoom sur les primes dans le privé

Structure des rémunérations versées dans le secteur privé (2010)

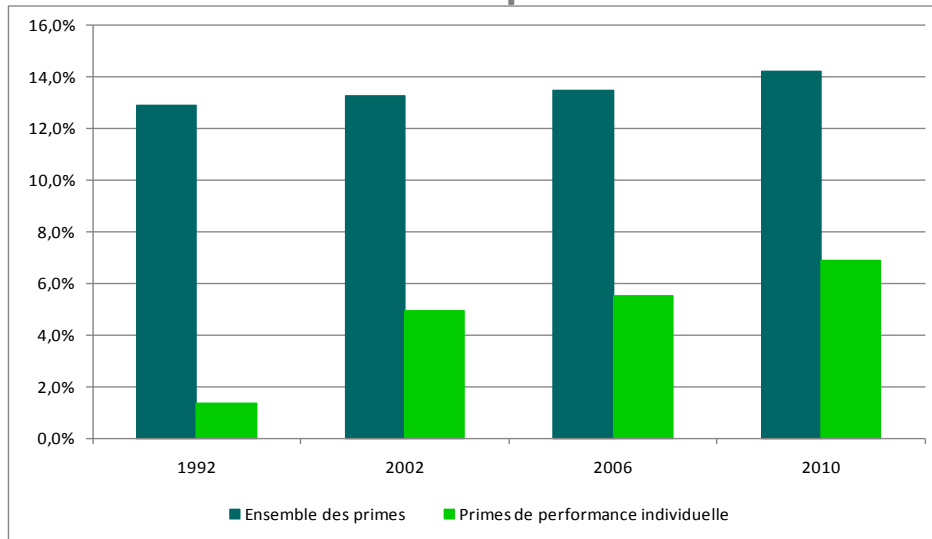


Sources : Insee enquête structure des salaires

Champ : rémunérations brutes hors indemnités de départ de l'entreprise et épargne salariale

La part des primes dans le salaire des cadres progresse significativement

Part des primes dans le salaire des cadres du secteur privé



En 1992, 79% des cadres percevaient au moins une prime.
En 2010, 87% des cadres perçoivent au moins une prime et 51% une prime de performance individuelle.

Avertissement : compte-tenu des changements dans les questionnaires et la méthodologie des enquêtes, les résultats doivent être considérés avec prudence (regarder l'évolution globale et non le niveau absolu)

Champ : entreprises de 10 salariés et plus (sauf en 1992)

Sources : Insee enquête structure des salaires et Dares, enquêtes annuelles sur les primes

Dispositifs d'épargne salariale

Dispositifs définis par accords d'entreprise (notamment pour l'assiette et sa répartition)

	Description du dispositif	Conditions / versements	Exonérations
Intéressement	Facultatif ouvert à toutes les entreprises permettant de participer aux résultats ou performance de l'entreprise	Sommes immédiatement disponibles dans la limite de 20% du total des salaires bruts et pour un salarié de 50% du Plafond annuel de Sécurité sociale (PASS)	Sommes exonérées de cotisations sociales et soumises à la CSG et CRDS et au forfait social (20% en 2013)
Participation	Obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et facultatif pour les autres (sous réserve d'un bénéfice d'au moins 5% des capitaux propres)	Limite individuelle de 75% du PASS	Sommes soumises à l'IR sauf en cas de blocage sur un PEE ou un Perco
Plan d'épargne d'entreprise / Perco	Dispositif facultatif permettant aux salariés de se constituer une épargne sous forme de valeurs mobilières	Alimenté par l'intéressement, la participation, les versements personnels (limités à 25% de la rémunération annuelle) et un abondement de l'entreprise (limité à 16% du PASS) (+ CET + monétisation des congés payés pour le PERCO) Sommes bloquées pendant 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé) et jusqu'à la retraite pour le Perco	L'abondement de l'employeur est assujéti à la CSG/CRDS et au forfait social, exonérées de cotisations sociales. Les versements des salariés sont exonérés d'IR

3.500 euros distribués aux cadres en moyenne au titre de l'épargne salariale

Sommes distribuées au titre de l'épargne salariale : un peu plus de 16 milliards d'euros ont été distribués à ce titre en 2012. Ces dispositifs se caractérisent par un dynamisme plus important que celui des salaires depuis 1992 mais également plus sensible aux à-coups conjoncturels.

En moyenne, ces primes se sont estimées à 3.500 euros

63% des cadres du privé ont perçu au moins une prime liée à un dispositif d'épargne salariale en 2010 (49% de l'ensemble des salariés du privé)

Les salariés des grandes entreprises sont plus souvent couverts que ceux des petites entreprises :

- Entreprises de + 10 salariés : 66%
- Entreprises de - 10 salariés : 13%

(Chiffres 2012)

Ces primes sont beaucoup plus dispersées que les salaires (de 1 à 20 entre le premier et le neuvième décile contre 1 à 3 pour les salaires)

Champ : entreprises de 10 salariés et plus

Sources : Insee enquête structure des salaires et Dares, enquête annuelle sur l'épargne salariale